**Unité 46**

Blika Imprimé 8 :

Tâches et questions d’orientation pour le travail en groupe (version sans jeu de rôle)

*Avertissement : les faits présentés dans ce scénario sont totalement fictifs. Toute ressemblance avec des faits réels est une simple coïncidence.*

#### INTRODUCTION

Vous êtes des experts issus de différents univers qui, depuis les 12 derniers mois, suivez trois ateliers de l’UNESCO destinés à renforcer les capacités nécessaires à la mise en œuvre de la Convention de l’UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel.

Les trois premières journées de votre dernier atelier sont désormais derrière vous. Il reste deux journées au cours desquelles il vous sera demandé de rédiger des recommandations à présenter à un Comité de sauvegarde de la communauté orie (le SafeCom ori) dans la République du Blika. Ce Comité doit relever deux défis importants pour lesquels il demande votre aide et assistance :

* Choisir entre deux et quatre éléments du PCI ori qui pourraient être soumis à l’**inclusion** dans l’**Inventaire** préliminaire du PCI présent au Blika (vous en débattrez dans la Session 2.1) l’an prochain ; et
* Définir les **grandes lignes d’un plan de sauvegarde** d’un ou de plusieurs éléments du PCI de la communauté orie au Blika, pour un budget maximum de 200 000 dollars EU (des États-Unis) (vous en débattrez dans les Sessions 2 à 8)

Avec sa demande, le SafeCom ori vous a fait parvenir deux textes destinés à votre information : le premier présente un certain nombre de questions relatives à la réalisation d’un inventaire du PCI ori au Blika, le second présente les idées des Oris quant aux besoins de sauvegarde de leur PCI. Vous trouverez ces deux textes dans le présent imprimé.

Les recommandations que vous formulerez au cours de la prochaine journée et demie, en réponse à la demande du SafeCom ori, lui seront transmises. Il les utilisera comme base pour les discussions que ses membres auront ultérieurement.

#### Session 1.2 : quel PCI inventorier ?

Avant que vous ne formuliez votre recommandation pour une liste d’éléments du PCI ori qui pourraient être soumis à l’inventaire l’an prochain, il peut vous être demandé de débattre, en sous-groupes, d’un ou de plusieurs des points suivants concernant le PCI ori.

Six points

##### questions juridiques

La liste préliminaire du PCI ori présente 11 éléments, certains d’entre eux soulèvent des questions juridiques (le Haf, la divination et la guérison traditionnelle)

* Est-ce une raison pour ne pas les proposer à l’inclusion dans l’Inventaire préliminaire du PCI du Blika ?
* Est-ce une raison pour ne pas concevoir des activités de sauvegarde pour ces éléments s’ils en ont besoin ?
* Est-ce qu’un travail visant à trouver une solution à ces problèmes juridiques devrait faire partie du plan de sauvegarde ?

##### aspects secrets

Certains des onze éléments ont des **aspects secrets** (divination et guérison traditionnelle)

* Est-ce une raison pour ne pas les proposer à l’inclusion dans l’Inventaire préliminaire national ?
* Devraient-ils être inclus dans l’inventaire, puisqu’ils appartiennent au PCI ori, mais décrits de façon succincte afin de ne présenter que les informations qui peuvent être rendues publiques ?

##### Autre pratique ayant des aspects secrets : le tatouage ori

La plupart des adultes oris (il n’y a évidemment pas de statistiques) portent un tatouage sur la partie supérieure de leur bras droit ; ces tatouages sont assez petits et ont en général la forme d’un animal. Un Ori, intéressé par le sujet, a déjà rassemblé plus de 120 tatouages oris différents. Les Oris se font habituellement tatouer entre 15 et 18 ans. Chaque tatouage correspond à une série de noms de famille, ce qui signifie que le choix d’un tatouage particulier est en fait imposé par le système de dénomination.

La tradition dit qu’on ne devrait pas se marier avec quelqu’un qui porte le même nom de famille (« si un cheval se marie avec un cheval, l’union sera fatale »). Les tatouages sont parfois agrandis pour témoigner d’expériences importantes dans la vie des Oris. Entre eux, les Oris parlent des tatouages (ils sont très importants pour les membres de leur communauté) mais ils sont très réticents à en parler avec des non Oris.

* Le tatouage ori doit-il être inclus dans la liste du PCI ori du SafeCom ori ? Si oui, comment ?

##### UN ou deux éléments ?

Le SafeCom ori accueillera avec bienveillance vos conseils sur les modalités d’identification des éléments suivants (soit séparément, soit ensemble en tant qu’élément unique)

* Certains Oris sont opposés à la présentation de la **guérison traditionnelle** et de la **divination** en tant que seul et même élément sur la liste actuelle du PCI ori. Ils pensent que ces deux éléments devraient être présentés sous la forme de deux éléments séparés.
* Certains Oris voudraient que le **Nouvel an ori** et la **cuisine traditionnelle ori** soient présentés comme des éléments séparés alors qu’ils sont inscrits en tant qu’élément unique sur la liste actuelle.
* Certains Oris ont écrit au SafeCom ori pour expliquer que selon eux la **dénomination orie** était en fait constituée de deux éléments : (i) le système de dénomination orie et (ii) les célébrations liées à cette dénomination. Sur la liste actuelle, ils sont rassemblés au sein d’un seul et unique élément.
* Comment ces décisions devraient-elles être prises alors que les Oris ne sont pas d’accord entre eux ?

#####  revitalisation

La **dentellerie ori** est un artisanat pratiqué par peu de gens, des hommes et des femmes. Au Kvetana, la tradition est plus couramment pratiquée car les pièces de dentelle sont utilisées dans les costumes traditionnels (la tradition est toutefois considérée comme menacée au Kvetana). Certains Oris aimeraient que cette tradition assez peu répandue soit revitalisée, ils entrevoient des possibilités de commercialisation. Cependant, une majorité de Oris ne semble pas préoccupée par le sort de cet élément.

Le SafeCom ori, qui n’a pas encore évoqué la dentellerie dans le cadre de ses débats, aimerait avoir vos conseils :

* La dentellerie orie devrait-elle être incluse dans la liste du SafeCom du PCI ori au Blika ?
* Serait-il logique d’essayer de revitaliser la pratique ?
* Qui devrait prendre des décisions ? Comment ces décisions devraient-elle être prises alors que les Oris ne sont pas d’accord entre eux ?

##### pratiques anciennes et nouvelles

Certains jeunes Oris, en particulier à Harkal et à Carkal, pratiquent ce qu’ils appellent le **Rap ori-ori**, les paroles sont en général scandées sur un battement de tambour. Ils considèrent qu’il s’agit d’une forme moderne de poésie improvisée orie. Le Rap ori-ori est en fait une tradition plus ancienne que ce que la présente génération de rappeurs oris veut bien croire; il était déjà interprété au milieu des années 1990, mais à l’époque, il était accompagné de musique. Le Rap ori-ori jouit également d’une certaine popularité auprès des jeunes du Blika qui ne sont pas membres de la communauté orie. Certains interprètes de poésie improvisée orie pensent que le Rap ori-ori n’a que peu en commun avec leur pratique, si ce n’est une abondance d’allitérations et un recours immodéré à un certain répertoire de phrases et d’expressions.

La question est claire et précise :

* Le Rap ori-ori peut-il être considéré comme du PCI (peut-être comme une variante de la poésie improvisée orie) et devrait-il être inclus dans la liste du SafeCom ori ?
* Qui devrait prendre ces décisions ? Comment ces décisions devraient-elles être prises alors que les Oris ne sont pas d’accord entre eux ?

Tâche

Utilisez à présent la liste du PCI ori au Blika (document Blika Imprimé 4) et toutes les informations pertinentes que vous pourrez trouver dans le document Blika Imprimé 1, pour choisir entre deux et quatre éléments du PCI ori qui pourraient être proposés l’an prochain à l’inclusion dans l’Inventaire préliminaire du PCI présent au Blika (tout en précisant quels éléments ne devraient pas être inclus dans l’inventaire). Réfléchissez attentivement aux critères qui vous guident pour faire ce choix.

#### Session Blika 2 : quel est le PCI à sauvegarder et qui sont les communautés, groupes ou individus concernés ?

Avant d’entamer les débats qui conduiront à l’élaboration des grandes lignes d’un plan de sauvegarde du PCI ori, merci de lire les informations complémentaires ci-dessous relatives aux approches des Oris sur leur PCI. Ce texte a été rédigé par le SafeCom ori.

Idées de la communauté orie du Blika sur la sauvegarde de leur PCI

1. Le SafeCom ori a organisé une série de soirées d’information sur la mise en œuvre de la Convention du PCI. À la fin de ces soirées, il était demandé aux Oris de désigner les éléments de leur PCI qui étaient particulièrement importants pour leur sentiment d’identité et de continuité, les éléments de leur PCI qui étaient, selon eux, menacés et les éléments de ce PCI menacé qui devraient être sauvegardés.
2. Des opinions très différentes ont évidemment été exprimées mais, dans l’ensemble, la langue orie, le système de dénomination orie et le tatouage ori ont été désignés comme les aspects les plus importants du PCI ori. Hormis le tatouage, tous ces aspects ont été considérés comme plus ou moins menacés. Un Ori a déclaré : « Tant que la langue orie sera réprimée et que les Oris ne pourront utiliser leurs véritables noms, les Oris du Blika resteront des citoyens de second rang ».
3. Certains Oris ont également demandé que l’on s’intéresse aux arts du spectacle, en particulier à la musique instrumentale, au chant et à la dance oris. La diversité de l’interprétation des expressions dans les domaines de la danse et du chant est en recul. Il n’y a pas suffisamment d’artistes traditionnels oris semi-professionnels pour se produire lors des cérémonies ories ou pour former les jeunes Oris à leurs arts.
4. Des groupes plus restreints ont plaidé en faveur de la sauvegarde des pratiques alimentaires ories, de la dentellerie et des célébrations du Nouvel an ori.
5. Certains Oris ne se sont pas montrés particulièrement préoccupés par la viabilité des éléments du PCI ori à titre individuel. Ils prétendent que les principaux risques et menaces qui pèsent sur le PCI ori sont externes. Ils plaident en faveur d’un changement des politiques officielles. Certains ont souligné que des dispositions juridiques du Blika restreignent considérablement l’application de la tradition de dénomination orie et l’utilisation de la langue orie.
6. Un autre problème d’ordre général ayant des conséquences sur le PCI ori a été évoqué. Il s’agit de l’attitude soit indifférente soit négative que de nombreux groupes de la communauté majoritaire blikanaise ont encore envers les minorités du pays, y compris la minorité orie. Les participants aux soirées d’information ont estimé que si les réglementations et les attitudes pouvaient changer, le climat du développement futur du PCI ori au Blika s’en trouverait amélioré de beaucoup. Aucune idée précise n’a été formulée quant à la façon dont de tels changements pourraient être amenés. Le SafeCom ori partage cette analyse mais n’a, à ce jour, reçu aucune proposition réalisable quant à la façon de juguler cette double menace externe qui pèse sur la viabilité du PCI ori.
7. Lorsqu’ils ont eu vent des objectifs de la Convention de l’UNESCO, de nombreux Oris ont souhaité que sa mise en œuvre au Blika puisse conduire à des contacts renforcés entre les différentes communautés du pays et – en conséquence – à une compréhension et une reconnaissance réciproques meilleures.
8. Le mariage ori (cf. description dans le document Blika Imprimé 4) a été évoqué comme la colonne vertébrale du PCI ori. Pour une véritable sauvegarde de grande envergure de cette tradition, il conviendrait – selon les Oris – que plus d’espaces spécialement dédiés à cette cérémonie (de préférence des jardins de thé) soient disponibles ainsi qu’un plus grand nombre de musiciens et de chanteurs traditionnels. Certains pensent que la revitalisation de la danse en chaîne profiterait également à la vitalité de la célébration du mariage ori.
9. Les groupes de la majorité blikanaise ont des problèmes avec les mariages traditionnels ori qu’ils jugent « primitifs » et bruyants. Leurs griefs se concentrent sur l’encombrement des quartiers aux alentours des jardins de thé lors des mariages, provoqué par le stationnement d’un très grand nombre de voitures. (Le SafeCom a également rencontré une personne qui souhaitait que les Oris acceptent que des célébrations traditionnelles de mariages oris puissent également être organisées pour des couples qui ne voulaient pas - ou ne pouvaient pas - être légalement mariés.)
10. Certains ont déclaré qu’il n’était pas nécessaire de sauvegarder le mariage ori ou les célébrations de dénomination en tant que tels. Si la musique, la danse et le chant oris étaient revitalisés, alors la pratique de toutes les traditions ories telles que le mariage, les célébrations de dénomination et celles du Nouvel an s’en trouverait également renforcée.
11. Certains Oris ont exprimé la volonté qu’un plan de sauvegarde aide la langue et la culture ories à être plus visibles dans les médias. Plus de musique orie à la radio et (pour la première fois) des émissions à la télévision et dans les programmes scolaires pourraient permettre au grand public du Blika d’en savoir plus sur l’histoire et la culture des Oris. De nombreux Blikanais ne savent rien des Oris (ou des autres minorités d’ailleurs).
12. D’autres Oris ont souhaité que des installations destinées à la formation non formelle aux arts du spectacle soient créées. Dans celles-ci, des chanteurs et des musiciens plus expérimentés formeraient d’autres interprètes moins experts. Il a été suggéré à deux reprises que des professeurs venus du Kvetana soient invités. Un Ori s’est rendu à l’Ambassade du Kvetana à Mainkal pour faire cette requête. Il lui a été répondu par l’attaché culturel que l’Ambassade pourrait mettre à disposition des fonds pour engager un petit nombre de professeurs du Kvetana pour de courtes périodes.

Utilisez à présent (i) la Liste du PCI ori au Blika (document Blika Imprimé 4), (ii) les paragraphes 15 à 22 du texte « Bienvenue au Blika » (document Blika Imprimé 1) et (iii) les informations ci-dessus pour identifier le PCI ori qui pourrait nécessiter des activités de sauvegarde.

À cette fin, votre groupe peut décider d’utiliser le document Blika Imprimé 6 ou tout autre format pour rendre compte devant la plénière. Vous pouvez, dans tous les cas, utiliser les feuilles du document Blika Imprimé 6 pour prendre vos propres notes. Merci de prendre des notes aussi synthétiques que possible car vous ne définissez que les grandes lignes d’un plan de sauvegarde et non la totalité d’un plan. Les questions suivantes peuvent s’avérer utiles :

Questions à se poser (identifier le PCI)

Merci de reporter vos notes concernant l’/les élément/s du PCI dans le premier tableau de la Session 2 du document Blika Imprimé 6.

* Quels sont les éléments du PCI ori qui nécessitent une sauvegarde (décrivez les au moyen de quelques mots clés qui précisent leur nom, domaine, lieu et périodicité)
* Quels sont les modes actuels de transmission ?
* L’élément du PCI que vous envisagez de sauvegarder a-t-il des aspects spécifiques qui nécessitent un examen particulier (problèmes juridiques ou liés au genre, accès restreint ou problèmes intercommunautaires) ?

Questions à se poser (identifier les communautés)

Merci de reporter vos notes concernant les **communautés**, groupes et individus concernés dans le second tableau de la Session 2 du document Blika Imprimé 6.

* Quels communautés, groupes et/ou individus considèrent l’/les élément/s en question comme faisant partie de leur patrimoine culturel ?
* Qui a des rôles spécifiques dans la pratique et la transmission de l’/des élément/s en question ?
* Qui s’identifie avec l’/les élément/s en question ?

#### Session Blika 3 : pourquoi les communautés, groupes ou individus concernés veulent-ils sauvegarder le PCI choisi ?

Vous pouvez reporter vos notes dans le tableau de la Session 3 du document Blika Imprimé 6. Utilisez une case pour chaque élément identifié, et précisez dans la deuxième colonne ce qui rend l’élément important.

Questions à se poser

* Concernant le PCI ori que vous avez identifié, qu’est-ce qui le rend important et pour qui ?
* Différentes opinions coexistent-elles au sein de la communauté quant à la valeur et la fonction du PCI que vous avez identifié ou quant à la nécessité de le sauvegarder ?
* Qui devrait définir quel PCI est important, et prendre une décision quant à sa sauvegarde ?

**Session blika 4 : QUELS RISQUES et menaces POURRAIENT AVOIR dES CONSéQUENCES SUR LA VIABILITé DU PCI CHOISI ET QUELLES ACTIVITéS POURRAIENT APPORTER UNE RéPONSE à ces problèmes ?**

Vous pouvez reporter vos notes dans le tableau de la Session 4 du document Blika Imprimé 6.

Questions à se poser

* Quels problèmes ont des conséquences sur l’interprétation/la pratique et/ou la transmission du PCI choisi ?
* Où se situent les risques les plus graves ?
* Existe-t-il des problèmes d’ordre général ou des circonstances qui ont des conséquences sur certains des éléments ou sur l’ensemble du PCI de la communauté orie au Blika ?

Après avoir discuté de ces points, vous souhaiterez peut-être reconsidérer le choix des éléments du PCI fait à la Session 2.

Maintenant que vous avez une vision claire des éléments du PCI pour lesquels vous souhaitez concevoir et mettre en œuvre des activités de sauvegarde et que vous êtes conscients des risques et menaces qui ont des conséquences sur leur viabilité,

* Proposez des idées quant aux possibles activités de sauvegarde. À ce stade, il n’est pas nécessaire de hiérarchiser ces activités.

**Session blika 5 : quels sont les principaux objectifs et résultats escomptés de la sauvegarde du PCI choisi ?**

Au cours des précédentes sessions, vous avez certainement déjà imaginé quels peuvent être les résultats escomptés des activités de sauvegarde que vous avez envisagées. Il est désormais temps de convenir des objectifs du plan de sauvegarde du PCI ori au Blika et des résultats concrets et quantifiables que vous pouvez attendre de la mise en œuvre réussie des activités programmées. Vous pouvez reporter vos notes dans le tableau de la Session 5 du document Blika Imprimé 6.

Un petit nombre d’objectifs (pas plus de cinq) peut suffire à un plan de sauvegarde réaliste. Les objectifs apportent des éléments de réponse à des problèmes (pas trop spécifiques), ils sont ambitieux, qualitatifs et assortis d’échéances précises.

Pour chaque objectif, définissez entre deux et quatre **résultats** escomptés. Dans ce contexte précis, un résultat est un changement concret, spécifique et mesurable généré par la mise en œuvre d’une ou de plusieurs mesures de sauvegarde. Un résultat ne décrit pas ce qui est à faire mais décrit en quoi une situation future devrait être différente de la situation actuelle. Les résultats escomptés vous permettent de mesurer si – à un moment donné – les objectifs sont atteints.

Questions à se poser

* Quels changements concrets souhaiteriez-vous observer au cours des prochaines années suite à la sauvegarde de l’/des élément/s du PCI ori au Blika choisi/s ?
* En quoi sont-ils liés aux problèmes, menaces et risques que vous avez identifiés jusqu’ici ?

**Session blika 6 : CHOIX FINAL DES activités de sauvegarde ET insertion de celles-ci dans UN plan cohérent et réalisable**

Afin de définir votre liste définitive d’activités de sauvegarde, les questions ci-après pourront peut-être vous être d’une certaine utilité. Vous pouvez reporter vos notes dans la colonne de gauche du tableau des Sessions 6 – 8 du document Blika Imprimé 6.

Questions à se poser

* En prenant en considération chacun des résultats attendus, quelles activités doivent être mises en œuvre pour obtenir ces résultats ? NB : une seule activité peut souvent contribuer à atteindre plusieurs des objectifs fixés.
* Dans quel ordre les activités devraient-elles être mises en œuvre ?
* Quel devrait-être le calendrier de mise en œuvre des différentes activités ?
* Quels problèmes peut-on s’attendre à rencontrer ?

**Session blika 7 : quelles sont les ressources nécessaires pour mettre en œuvre les activités et qui en sera responsable ?**

Puisque vous ne concevez que les grandes lignes d’un plan de sauvegarde, aucune présentation détaillée du budget n’est exigée. Il vous est cependant demandé de vous intéresser aux ressources financières, humaines, institutionnelles et autres qui pourraient être nécessaires pour mettre en œuvre le plan de sauvegarde que vous êtes sur le point de soumettre. Vous savez que le Conseil du PCI du Blika peut financer un plan sensé et cohérent à hauteur de 200 000 dollars EU.

Dans cette session, vous préciserez également qui (communautés, praticiens, ONG, experts externes, institutions, autorités, etc.) sera en charge de quoi et à quel moment.

Vous pouvez reporter vos notes dans les deuxième (responsabilités) et troisième (ressources) colonnes du tableau des Sessions 6 – 8 du document Blika Imprimé 6.

Questions à se poser

* Quels sont les lieux, les instruments, les objets, les transports, etc. nécessaires afin de mener à bien les activités ? Quels en sont les coûts estimés ?
* Quels prestataires, et pendant combien de temps, sont nécessaires pour la mise en œuvre de l’activité ? Comment les prestataires seront-ils rémunérés ?
* Les activités nécessitent-elles un soutien institutionnel ? Celui-ci peut-il être obtenu à titre gracieux ou a-t-il un coût ?
* Quelles ressources peuvent faire l’objet d’un don financier ou en nature ?

Estimez le coût total de chaque activité et calculez le total général du plan de sauvegarde dans son ensemble. Si le coût total du plan excède le budget alloué, révisez la liste des activités envisagées ou des ressources, ou faites des propositions pour organiser des activités destinées à lever des fonds.

**Session blika 8 : comment les résultats du plan peuvent-ils être suivis et évalués ? résumé du plan et commentaire sur la participation de la communauté, des groupes et/ou individus concernés**

Il est important que la mise en œuvre d’un plan de sauvegarde soit suivie à des moments clés afin de pouvoir déterminer si les activités sont sur la bonne voie. Une façon de mesurer la progression d’un plan de sauvegarde consiste à définir des objectifs ciblés ou des points de référence qui doivent être atteints pour chacun des résultats escomptés à des moments prédéfinis. Vous serez alors en mesure d’ajuster le plan ou de prendre des mesures correctives afin de le remettre, si nécessaire, sur la bonne voie.

Vous pouvez reporter vos notes dans la quatrième colonne (évaluation) du tableau des Sessions 6 – 8 du document Blika Imprimé 6.

Questions à se poser

* Quels pourraient être les points de référence et les objectifs à atteindre pour chaque activité de sauvegarde ?
* Quels sont les moments appropriés pour évaluer si les points de référence prédéfinis sont atteints ?

Merci d’aider le rapporteur du groupe en **remplissant l’avant-dernier tableau** du document Blika Imprimé 6 destiné à présenter de façon globale le plan de sauvegarde proposé, en précisant les objectifs principaux et les activités de sauvegarde correspondantes.

**participation et consentement des communautés**

Merci d’aider le rapporteur du groupe en **remplissant** le dernier tableau du document Blika Imprimé 6 qui concerne la participation des communautés, groupes et individus à l’élaboration et à la mise en œuvre du plan de sauvegarde. Les questions suivantes peuvent vous être utiles.

Questions à se poser

* La communauté, les groupes et/ou les individus concernés – ainsi que le PCI à sauvegarder – ont-ils été identifiés avec leur consentement libre, préalable et éclairé, et pas uniquement avec celui de leurs représentants ?
* La communauté, les groupes et/ou les individus concernés ont-ils contribué à l’élaboration du plan ? Ont-ils donné leur consentement final ?
* Participeront-ils, selon les règles, à la mise en œuvre pratique du plan ?
* Les droits et les intérêts des communautés concernées seront-ils protégés tout au long de la mise en œuvre des activités proposées ?
* Les éventuelles pratiques coutumières régissant l’accès au PCI concerné ont-elles été respectées lors de la préparation du plan ?
* Les activités de sauvegarde proposées ne perpétueront ou n’introduiront-elles pas de violations des droits de l’homme ?
* Le plan de sauvegarde contribue-t-il au principe du respect mutuel entre les communautés, les groupes et les individus ?